

ANNEXE AU CADRE DE COMPÉTENCES

Collaboration entre la Protection de l'Enfance et l'Education en situations d'urgence

I. Introduction

Le Réseau Inter-agences pour l'Education en Situations d'Urgence (INEE) et l'Alliance pour la Protection de l'Enfance dans l'Action Humanitaire (l'Alliance CPHA) sont des réseaux mondiaux d'acteurs travaillant sur l'éducation et la protection de l'enfance dans les situations d'urgence/humanitaires.

Les acteurs de l'Éducation en Situations d'Urgence (ESU) et de la Protection de l'Enfance dans l'Action Humanitaire (CPHA) travaillent côte à côte pour répondre aux besoins globaux des enfants et des jeunes touchés par les situations d'urgence, les crises et les déplacements forcés. L'intégration de la protection de l'enfance et de l'éducation crée un cycle de renforcement mutuel qui peut réduire la vulnérabilité des enfants dans les situations d'urgence et accroître l'impact positif des programmes sur la vie des enfants. Une éducation de qualité accroît la résilience des enfants et des familles face à l'adversité, renforce l'autonomie des enfants et favorise un environnement protecteur. Un environnement exempt d'abus, de négligence, de violence ou d'exploitation des enfants favorise la participation à l'éducation. L'intégration des programmes, des politiques et des normes minimales de protection et d'éducation des enfants permet de maximiser les ressources disponibles pour mieux répondre aux défis et aux risques multiples auxquels les enfants sont confrontés dans les contextes humanitaires.

L'INEE et l'Alliance ont tous deux élaboré des cadres de compétences pour les praticiens de chaque secteur, étroitement liés aux Normes Minimales de l'INEE pour l'Éducation dans les Situations d'Urgence et aux Normes Minimales pour la Protection des Enfants dans l'Action Humanitaire. Cette annexe a été développée pour soutenir la collaboration entre les deux secteurs en fournissant un moyen facile d'identifier les domaines d'alignement.

La programmation intégrée exige des professionnels qu'ils comprennent et démontrent certaines des compétences clés de chaque secteur. Les gestionnaires doivent savoir ce que signifie la programmation intégrée pour les compétences requises et comment, grâce au recouplement des compétences, ils peuvent aider le personnel à mettre en œuvre des approches plus collaboratives. En termes pratiques, cela comprendra certaines compétences techniques (voir compétences spécifiques), mais en mettant l'accent sur les compétences relationnelles (non techniques) qui soutiennent la collaboration et l'intégration intersectorielles (voir Compétences générales).

II. Compétences pertinentes et connexes

2.1 Compétences spécifiques

Il y a des références spécifiques au travail intersectoriel entre l'ESU et la CPHA, et aux compétences techniques requises, dans chaque cadre de compétences qui doivent être lues et comprises conjointement :

Cadre de compétences de la CPHA

DOMAINE DE COMPÉTENCE : 5. TRAVAILLER DANS PLUSIEURS SECTEURS			
Compétences	Indicateur - Niveau 1	Indicateur - Niveau 2	Indicateur - Niveau 3
5.4 Intégrer la CPHA et l'éducation	Identifie les outils, les normes et le potentiel pour la programmation intégrée de l'éducation-Protection de l'Enfance (PE) et évaluation	Mène et fait la promotion des formations conjointes CPHA, d'évaluation, de planification, de prévention, de préparation, d'intervention et de rétablissement	Assure que les préoccupations de la Protection de l'Enfance soient prises en compte dans l'évaluation initiale, la conception, le suivi et l'évaluation des programmes d'éducation
	Facilite la programmation conjointe, coordonnée et/ou complémentaire de CPHA, de l'ESU et du MHPSS dans des environnements centrés sur l'enfant MHPSS: soutien psychosocial et santé mentale	Initie des collaborations sur le MRM, les CAAFAG et la réintégration avec les acteurs de CPHA et de l'ESU, le Ministère de l'Éducation, des Affaires sociales et d'autres intervenants MRM: mécanismes de suivi et d'informations CAAFAG: enfants associés à des groupes ou forces armés	Assure que les enfants puissent accéder à des possibilités et à des environnements d'apprentissage sûrs, de qualité, adaptés aux enfants, flexibles, protecteurs et pertinents
	Partage les résultats des évaluations de la Protection de l'Enfance et leurs implications pour l'éducation avec les communautés et les acteurs de l'éducation	Met en place des systèmes de référence et de suivi afin que le personnel éducatif puisse surveiller efficacement les risques en PE dans les écoles et orienter les enfants ayant besoin de protection	Assure la formation conjointe du personnel de CPHA et de l'ESU (ou une formation polyvalente dans les spécialisations de chacun)

Cadre de compétences INEE NM ESU

Compétences/Sujet	Compétence	Niveau de compétence 1	Niveau de compétence 2	Niveau de compétence 3
2.2.1 Protection	Les risques à la protection sont identifiés et les réponses du programme sont mises en œuvre pour promouvoir la sécurité physique et émotionnelle des apprenants qui accèdent et participent aux activités éducatives	Collaborer avec les collègues du secteur de la protection de l'enfance pour identifier les risques qui pèsent sur la protection des apprenants qui participent à des activités éducatives. Utiliser les voies d'orientation pertinentes	Collaborer avec les collègues du secteur de la protection de l'enfance pour mettre en œuvre des stratégies qui réduisent les risques qui pèsent sur la protection des enfants et améliorent la sécurité physique et émotionnelle des apprenants. Utiliser des voies d'orientation pour les enfants qui peuvent avoir besoin de soins spécialisés	Collaborer avec les collègues du secteur de la protection de l'enfance pour évaluer et concevoir des stratégies qui réduisent les risques qui pèsent sur la protection auxquels sont exposés les enfants et améliorent la sécurité physique et émotionnelle des apprenants. S'assurer que des filières d'orientation efficaces sont en place pour les enfants qui pourraient avoir besoin de soins spécialisés
2.2.2 Bien-être	Des programmes de soutien psychosocial et d'apprentissage socio-émotionnel sont fournis pour promouvoir le bien-être des apprenants	Expliquer le rôle du soutien psychosocial et des programmes d'apprentissage socio-émotionnel dans la promotion du bien-être des élèves	Identifier et mettre en œuvre des programmes de soutien psychosocial et d'apprentissage socio-émotionnel pertinents pour promouvoir le bien-être des élèves	Concevoir et former d'autres personnes à des programmes spécialisés de soutien psychosocial et d'apprentissage socio-émotionnel pour promouvoir le bien-être des élèves

2.2 Compétences Générales

Les deux cadres contiennent également des compétences générales en matière de qualité, de stratégie et de coordination qui sont pertinentes pour l'autre secteur, et qui peuvent se refléter dans les deux :

Cadre de compétences du CPHA

DOMAINE DE COMPÉTENCE : 2. ASSURER UNE RÉPONSE DE QUALITÉ			
Compétences	Indicateur - Niveau 1	Indicateur - Niveau 2	Indicateur - Niveau 3
2.1 Coordonner une réponse de qualité de la CPHA	S'engage en coordination avec les acteurs du mécanisme de coordination de la Protection de l'Enfance dans l'Action Humanitaire ou d'un autre groupe de travail	Assume un rôle de soutien spécifique au sein du mécanisme de coordination de la Protection de l'Enfance dans l'Action Humanitaire	Dirige la coordination des efforts de la CPHA pour des actions de préparation et de réponse harmonisées, opportunes, adaptées et efficaces
DOMAINE DE COMPÉTENCE : 4. ÉLABORER DES STRATÉGIES ADÉQUATES DE PROTECTION DE L'ENFANCE			
Compétences	Indicateur - Niveau 1	Indicateur - Niveau 2	Indicateur - Niveau 3
4.1 Développer une approche socio-écologique de la programmation en matière de protection de l'enfance	Identifie les politiques de sauvegarde des systèmes de PE, l'accès à l'assistance, les mécanismes de protection, le respect des droits et la résilience	Renforce les politiques de protection des systèmes de PE, l'accès à l'assistance, les mécanismes de protection, le respect des droits et la résilience	Promouvoir le flux d'informations sur les politiques de protection des systèmes de PE et l'adhésion à celles-ci, l'accès à l'assistance, les mécanismes de protection, le respect des droits et la résilience
	Identifie les partenaires possibles pour la PE et la prestation de services intersectoriels pertinents au niveau de l'enfant, de la famille, de la communauté et de la société	Renforce la mise en place de filières d'orientation actualisées au niveau de l'enfant, de la famille, de la communauté et de la société	Plaide en faveur de la mise en place et de l'accès à des voies d'orientation actualisées au niveau de l'enfant, de la famille, de la communauté et de la société
	Cartographie et analyse la capacité, l'influence et les lacunes des mécanismes et systèmes formels et informels civils et de la PE pour faire face aux risques et aux abus	Renforce les acteurs de la société civile et les systèmes de gestion afin de coopérer pour identifier les risques liés à la protection de l'enfance et y répondre	Engage les acteurs et les organisations de la société à collaborer, à coordonner et à harmoniser les politiques, les lois, les capacités et les interventions de la CPHA
4.2 Développer des activités de groupe pour le bien-être de l'enfant	Implique les enfants dans l'identification et l'exploration de leurs compétences, leurs systèmes de soutien, leurs perspectives, leurs besoins et leurs risques afin de mettre en place des activités de groupe appropriées	Encourage les activités de groupe de PE qui créent un environnement prévisible et stimulant permettant aux enfants d'être en sécurité, d'apprendre, de s'exprimer, d'établir des liens et de se sentir soutenus	Veille à ce que les activités du groupe PE donnent un sentiment de normalité et soient menées sur la base des lignes directrices inter-agences pertinentes
	Identifie, soutient et renforce les espaces, services et activités existants avant de développer des activités de groupe supplémentaires	Conçoit des activités de groupe basées sur l'évaluation des besoins et des risques de protection et plaide en faveur d'activités de groupe inclusives, éthiques et accessibles qui renforcent la résilience des enfants	Soutient une définition inter-agences parmi les parties prenantes de la PE de ce qui constitue des activités de groupe sensibles à la culture, au genre et à l'âge

Cadre de compétences INEE NM ESU

Compétences/Sujet	Compétence	Niveau de compétence 1	Niveau de compétence 2	Niveau de compétence 3
1.2.1 Mécanismes de coordination	Des interventions exhaustives en matière d'éducation sont organisées avec les acteurs humanitaires et de développement	Décrire le système de cluster IASC et le modèle de coordination des réfugiés du HCR. Participer aux réunions du cluster ou du groupe de travail Éducation	Participer à l'élaboration de stratégies d'intervention menées par le Cluster ou Groupe de Travail Éducation, y compris les processus HRP, HNO, RRP	Diriger les mécanismes de coordination pertinents (par exemple, le Cluster ou le Groupe de Travail sur l'Éducation) et collaborer avec d'autres groupes pertinents (par exemple le Groupe Local d'Éducation)
1.2.2 Collaboration intersectorielle	Collaboration entre les secteurs pour assurer une intervention efficace, effective et intégrée	Décrire les approches intersectorielles et leur pertinence pour la réponse ESU	Participer aux et coordonner les clusters et les groupes de travail pertinents pour l'ESU (par ex. Protection de l'enfance)	Faciliter la coordination et la collaboration intersectorielle pour une réponse humanitaire optimale